



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2013/721

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation :

- le soutien au centre socioculturel du Neuhof pour la reprise des activités sur le quartier du Ziegelwasser
- le soutien à des associations socioéducatives
- le soutien à des actions phares dans le cadre des CTJ.

1) Centre socioculturel du Neuhof : reprise des activités sur le quartier du Ziegelwasser

Dans le cadre du Comité de suivi inter financeurs des CSC de Strasbourg, l'objectif du CSC Neuhof, épaulé par la Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin est de relancer des activités dans les locaux du CSC Ziegelwasser en faisant participer les habitants à la redéfinition d'un projet spécifique au territoire. Le comité de suivi inter financeurs des CSC de Strasbourg a validé durant le premier semestre le principe d'une reprise des activités sur la Maison de Quartier du Ziegelwasser par le CSC Neuhof.

Suite à plusieurs réunions du comité inter financeurs (CAF, ville de Strasbourg, Conseil Général), la Ville de Strasbourg s'est engagée à financer ce nouveau projet à hauteur de 120 000 € et le Département à hauteur de 28 000 €, sur la base de ses engagements précédents au titre du CSC du Ziegelwasser.

La CAF a entériné le choix du CSC Neuhof comme nouvel opérateur par l'attribution d'un second agrément d'un an spécifique à ce projet, assorti d'une évaluation à mi-parcours, et a validé le montant de sa participation financière de 33 000 €. Les services de l'Etat, comme l'a annoncé le préfet à la Ville lors du comité inter financeurs du 29 mai 2013, seront sollicités au titre du financement de postes et de la politique de la Ville.

La commission de la jeunesse a émis un avis favorable à ce projet.

2) Le soutien aux associations

Les aides aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les demandes de subventions ont toutes été examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

3) Le soutien aux actions phare dans le cadre des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ)

Conformément à la décision du Conseil Général du 10 décembre 2012, les CTJ en cours continuent à bénéficier de l'aide à l'ingénierie jeunesse et à un projet phare.

Il vous est proposé de soutenir le projet phare, dans le cadre du CTJ de la communauté de communes des coteaux de la Mossig, de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, et de la communauté de communes du Pays de Sainte Odile.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	146 000,00 €	53 260,00 €	22 544,00 €
31810	65-65734-33	104 000,00 €	59 000,00 €	5 500,00 €
36895	65-6574-33	1 402 500,00 €	100 067,00 €	28 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 56 044 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, elle autorise son Président à signer la convention financière 2013 à intervenir entre le Département et le centre socioculturel du Neuhof pour la reprise des activités du quartier du Ziegelwasser (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL